



COMMUNIQUÉ POUR LES MEDIAS

3 juillet 2015

Pollution à l'ozone : recommandations à la population

(IVS).- Les concentrations d'ozone en Suisse romande dépassent - en raison de la situation météorologique - la norme de 120 µg/m³ fixée dans l'ordonnance sur la protection de l'air (OPair). Le seuil d'information de 180 µg/m³, qui correspond à une fois et demie la valeur limite d'immission, est également franchi dans plusieurs cantons. Les cantons romands émettent donc des recommandations à l'intention de la population. Le Valais lance pour les résidents valaisans une action promotionnelle en faveur des transports publics. Un rabais de 20 francs sera accordé sur un abonnement CFF demi-tarif « Découverte » valable deux mois.

Les concentrations de l'ozone (O₃) dépassent le seuil d'information défini par la Conférence romande des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Ces concentrations ont atteint dans certaines régions de Suisse romande un niveau qui pourrait entraîner des effets sur la santé d'une partie de la population.

En Valais, les moyennes horaires mesurées le 2 juillet 2015 varient entre 120 et 185 µg/m³. Elles dépassent le seuil d'information de 180 µg/m³.

Suite aux prévisions météorologiques annoncées pour les prochains trois jours, le seuil d'information va être atteint, voire dépassé, sur une partie des stations de mesures cantonales.

Recommandations des cantons romands

Les cantons romands demandent à leur population de suivre les recommandations annexées à ce communiqué. Ces conseils visent à adopter un comportement individuel responsable permettant de réduire les émissions polluantes. Séjourner à l'extérieur pour des activités de loisirs usuelles, comme par exemple une promenade, la baignade ou un pique-nique, ne pose pas nécessairement de problème. Les personnes sensibles risquent toutefois de ressentir des irritations des muqueuses des yeux, du nez et de la gorge. En cas d'activités physiques intenses, ces personnes peuvent aussi subir une diminution de leur capacité respiratoire.

Bon pour un air meilleur et plus d'argent dans le porte-monnaie

Utiliser les transports publics permet d'améliorer la qualité de l'air. Le canton du Valais lance avec les CFF une action afin de les favoriser. Il offre la possibilité aux résidents valaisans d'acquiescer auprès des points de vente des transports publics du canton un abonnement demi-tarif Découverte, valable deux mois, avec une réduction de 20 francs contre remise d'un bon de transports publics.

Ce bon paraîtra dans l'édition du Nouvelliste et du Walliser Bote du 4 juillet 2015. Il pourra aussi être téléchargé depuis la homepage du site internet www.vs.ch ("nouveauités & actualités") à partir de cette date. Cette offre est valable cinq jours à compter de la parution.

Le succès de cette action sera analysé et un bilan sera communiqué ultérieurement dans le rapport annuel sur la protection de l'air.

La population valaisanne peut ainsi se convaincre, à un prix attractif, de la complémentarité qui existe entre les transports individuels et l'offre de transports publics dans notre canton.

Personnes de contact :

Stefan Burgener, chef de la Section transports - 027 606 33 88

***Alain Klose, chef de Section au Service de la protection de l'environnement,
027 606 31 85 ou 078 827 47 60***